



## INSTITUTIONNEL

# AVIS RELATIF À LA DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ont récemment modifié nos obligations réglementaires, y compris celles qui se rapportent aux conflits d'intérêts. C'est pourquoi nous mettons à jour et élargissons les renseignements que nous vous communiquons sur notre relation avec vous.

Gestion d'actifs CIBC inc. (« GA CIBC ») prend des mesures pour repérer les conflits d'intérêts importants qui sont raisonnablement prévisibles et qui peuvent survenir entre vous et notre société ou entre vous et chacune des personnes agissant en notre nom. Nous répondrons comme il se doit à chaque conflit d'intérêts en l'évitant, en le contrôlant ou en vous le divulguant. Le *Code de conduite CIBC* s'applique à tous les employés, travailleurs occasionnels et administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de ses filiales en propriété exclusive et il décrit la façon dont nous repérons et évitons les conflits d'intérêts. Tous les conflits d'intérêts importants seront réglés dans votre intérêt.

Nous voulons nous assurer que vous connaissez les potentiels conflits d'intérêts importants, l'incidence qu'ils pourraient avoir sur votre situation et la façon dont nous les avons traités dans votre intérêt. Nous gérons les conflits d'intérêts importants selon une ou plusieurs des approches suivantes :

- **Éviter** : Nous évitons les conflits d'intérêts qui sont interdits par la loi ou qui ne peuvent être gérés efficacement dans le respect de vos intérêts.
- **Divulguer** : Nous vous informons des conflits d'intérêts importants pour que vous puissiez évaluer et déterminer leur importance par rapport à votre relation avec nous ou à toute opération ou recommandation précise.
- **Contrôler** : Certains conflits d'intérêts peuvent être gérés efficacement, dans le respect de vos intérêts, en mettant en œuvre des mesures de contrôle physiques ou procédurales. Il peut s'agir notamment de la séparation physique de différentes personnes ou fonctions opérationnelles ou de restrictions relatives à l'échange de certains renseignements à l'interne.

Vous trouverez ci-dessous une liste de conflits d'intérêts importants potentiels ainsi que les principales méthodes que nous utilisons pour les gérer. Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur des services.

### **Produits de marque et émetteurs reliés et associés**

Nous recommandons ou achetons principalement en votre nom des mandats de la Banque CIBC et les stratégies qu'offrent la Banque CIBC et ses sociétés affiliées. Nous pouvons aussi, de temps à autre, recommander ou acheter en votre nom des fonds communs de placement offerts par la Banque CIBC et ses sociétés affiliées, dont les Fonds mutuels CIBC, la famille de portefeuilles CIBC, les Fonds communs Impérial, les portefeuilles axés sur la production de revenu, les Fonds de la famille Investissements Renaissance, les Mandats privés Renaissance, les portefeuilles Axiom, la Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC, les Fonds communs de titres à revenu fixe CIBC, les fonds négociés en bourse de la Banque CIBC et d'autres fonds communs de placement (les « **Fonds** »). La Banque CIBC ou l'une de ses sociétés affiliées est le gestionnaire de fonds de placement, le gestionnaire de portefeuille, le dépositaire ou le fiduciaire des Fonds.

Nous gérons cet important conflit d'intérêts inhérent en comparant régulièrement nos produits de marque aux autres solutions offertes sur le marché et en proposant une sélection de produits simple aux fins d'évaluation, de compréhension et de suivi par votre gestionnaire de portefeuille.

Nous pouvons, de temps à autre, recommander ou acheter en votre nom des titres d'émetteurs reliés ou associés souscrits par une société affiliée. Le document « Déclaration des relations avec des émetteurs reliés et associés » sera mis à jour au besoin et peut être consulté sur le site [www.cibc.com/francais](http://www.cibc.com/francais) ou bien, vous pouvez communiquer avec nous pour nous demander une copie sans frais en tout temps.

Nous offrons des comptes sous gestion entièrement discrétionnaires à nos clients ainsi que des comptes non discrétionnaires aux clients qui nous demandent d'investir dans des fonds communs de marque. Si vous êtes titulaire d'un compte sous gestion entièrement discrétionnaire, notre processus de détermination de la convenance pour vous ne portera pas sur l'ensemble du marché des produits d'autres marques, et n'évaluera pas si ces derniers répondraient mieux, moins bien ou de la même manière à vos besoins et objectifs de placement.

### **Rémunération**

GA CIBC est rémunérée pour ses services consultatifs sous la forme de frais de gestion payés par vous, qui sont fondés sur un pourcentage des actifs sous gestion. La rémunération de GA CIBC est également calculée en pourcentage des actifs sous gestion. Cette façon de faire peut être considérée comme un conflit d'intérêts inhérent à votre relation avec nous. Pour gérer ce conflit d'intérêts, nous vous communiquons en toute transparence et à l'avance les frais que vous payerez afin que vous en soyez informé. La rémunération de GA CIBC ne varie pas en fonction du Fonds souscrit ou du type de titres détenus dans vos comptes sous gestion entièrement discrétionnaires. Ainsi, les intérêts de votre gestionnaire de portefeuille concordent avec les vôtres lorsqu'il vous recommande l'un des nombreux Fonds et portefeuilles modèles offerts.

Le gestionnaire de portefeuille qui gère vos actifs en votre nom ne reçoit pas de commissions de vente liées à la vente des Fonds, mais une partie de sa rémunération indirecte annuelle est variable et se fonde sur différents facteurs, dont les ventes de Fonds.

Outre les frais que vous payez comme il est décrit ci-dessus, GA CIBC ou ses sociétés affiliées peuvent obtenir une rémunération par d'autres moyens, plus indirects, qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent.

- Par exemple, les sociétés affiliées de GA CIBC recevront une rémunération pour la prestation de services de placement et d'autres services à certains émetteurs dont vous pourriez acheter les titres ou dont votre gestionnaire de portefeuille pourrait acheter les titres en votre nom.
- Si votre gestionnaire de portefeuille achète en votre nom un placement que GA CIBC ou une de ses sociétés affiliées ont structuré ou gèrent, ce produit peut comporter certains frais intégrés qui seront versés à GA CIBC ou à sa société affiliée.

### **Recommandations**

Nous pouvons vous recommander à un autre membre du Groupe de sociétés CIBC ou à un tiers. Votre directeur des services peut également recevoir une rémunération pour vous avoir recommandé à une autre société pour l'obtention d'autres produits ou services. Les commissions de recommandation ne sont versées qu'en conformité avec la réglementation des valeurs mobilières. Elles vous seront toujours divulguées, et vous ne serez pas recommandé sans votre consentement.

### **Activités de négociation**

Nos sociétés affiliées peuvent agir en tant que votre mandataire pour l'achat ou la vente de titres et, en général pour négocier des titres en votre nom. À certains moments, nos sociétés affiliées pourraient aussi agir à titre de contrepartiste, c'est-à-dire que nous pourrions acheter des titres auprès de vous, ou vous les vendre à partir de notre propre compte.

Nos sociétés affiliées pourraient aussi gagner un revenu fondé sur l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur d'un titre. Le revenu tiré de cette différence est appelé écart. L'écart sera influencé par la nature et la liquidité du titre vendu ainsi que par d'autres facteurs.

De plus, nous ou nos sociétés affiliées pourrions faire affaire avec la Banque CIBC et ses sociétés affiliées lorsque vous effectuez une opération dans une devise étrangère, comme une opération en espèces ou un contrat à terme de gré à gré, ou lorsque vous effectuez une opération visant un titre libellé dans une devise étrangère. La Banque CIBC et ses parties apparentées établissent les taux de change et peuvent gagner de l'argent grâce à la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur de la devise. Le taux de conversion et l'écart dépendront des fluctuations du marché, ainsi que du montant, de la date et du type d'opération en devises.

### **Ententes d'affectation des frais de courtage au paiement de services**

Par « frais de courtage affectés au paiement de services », on entend les commissions versées par un client à un courtier en échange de biens et services autres que l'exécution d'ordres, qui sont fournis par le courtier ou par un fournisseur indépendant. Les ententes d'affectation de frais de courtage au paiement de services peuvent entraîner de potentiels conflits d'intérêts. Ce problème se pose, entre autres raisons, parce que ces ententes peuvent inciter un conseiller à faire affaire directement avec certains courtiers pour des biens et services dont il bénéficie lui-même plutôt que son client. Les lois sur les valeurs mobilières et les politiques internes de GA CIBC fixent des règles à suivre pour déceler, gérer et atténuer ces conflits d'intérêts. GA CIBC s'engage à faire preuve d'équité, d'intégrité et de bonne foi dans l'exécution des ordres et l'application des ententes d'affectation des frais de courtage au paiement de services. GA CIBC veille à ce que les décisions d'exécution soient prises dans l'intérêt de nos clients et a mis en place des mesures de contrôle et de surveillance ainsi que des procédures de tenue de dossiers pour s'assurer que ses ententes de courtage et d'affectation de frais de courtage au paiement de services respectent ses politiques.

### **Autres activités**

En plus de gérer vos actifs, nous gérons les actifs d'autres clients. Nous pouvons, dans l'exercice de nos fonctions auprès d'autres clients, prodiguer des conseils qui pourraient différer de ceux qui vous sont donnés et prendre des mesures dont le moment et la nature pourraient différer relativement à vous ou à votre compte. GA CIBC s'engage à traiter la répartition des titres de ses clients de façon équitable, honnête et de bonne foi. La répartition des opérations pour tous les comptes de clients est effectuée conformément à la Politique de répartition des ordres de négociation de GA CIBC. Nous et nos sociétés affiliées offrons, entre autres, des services de recherche, de Banque d'investissement, de courtage, de gestion de placements et de conseil en placement à d'autres clients. À certains moments, nous et nos sociétés affiliées pourrions avoir accès à des renseignements confidentiels ou à des renseignements privés importants que nous ne pourrions pas utiliser à votre avantage. Dans l'exercice des activités autres que les services de gestion de placements ou de conseil en placement, nous pourrions obtenir des renseignements importants, concernant des titres, qui ne sont pas accessibles dans le cours normal des activités du gestionnaire de portefeuille.

La Banque CIBC exploite ses différentes sociétés séparément de manière à réserver de tels renseignements exclusivement à la société concernée. Nous mettons également en place des cloisonnements internes de l'information, conçus pour assurer le respect des exigences réglementaires. De plus, nous respectons le Code de conduite interne de la Banque CIBC et notre Politique interne sur les transactions personnelles.

La Banque CIBC soutient la participation de ses employés, y compris les employés de GA CIBC, au sein d'organismes, de clubs et d'associations communautaires dans nos collectivités. Toutefois, les employés doivent éviter les postes, les associations, les placements et les autres activités externes pouvant nuire ou sembler nuire à leur travail à GA CIBC et à leur jugement par rapport à ce qu'ils doivent faire pour les clients. Les employés doivent consacrer leurs heures de travail à leur travail à la Banque CIBC. Les politiques de la Banque CIBC exigent que les employés obtiennent l'approbation préalable de leur gestionnaire de personnel et du Service de la conformité pour participer à une activité externe afin d'éviter tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.